

# Conseil Municipal du 11 décembre 2017

## Procès-verbal

0	2017-0359	Rendu compte
---	-----------	--------------

**M. Sylvain POTHIER-LEROUX – Conseiller municipal :** Je souhaiterais faire une brève intervention liminaire faisant suite à la discussion ouverte par Monsieur le Maire lors de la dernière séance extraordinaire au sujet du parking du Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Il y a matière à faire évoluer une situation devenue complexe, en particulier les mardis et jeudis, pour faciliter l'accès du CHU aux usagers. Lors de notre dernier rendez-vous avec Jean-Pierre Dewitte, nous avons reconnu une évolution positive dans la tarification mise en place depuis le 21 novembre et suite à la mise en place d'une gratuité totale pour les patients hospitalisés ainsi que pour les parents des enfants hospitalisés et des patients en réanimation. Je souhaiterais malgré tout souligner deux points qui n'ont pas été pris en compte par la direction générale du CHU : tout d'abord, l'heure de gratuité pour les visiteurs non-couverts par les conditions évoquées plus haut est insuffisante dans la mesure où l'heure de présence est déduite à partir du franchissement des barrières d'entrée et de sortie du parking. Il faut donc en déduire le temps nécessaire pour trouver un emplacement, celui de l'itinérance jusqu'à la chambre du malade, le délai d'attente dans les ascenseurs ainsi que le délai d'attente devant la borne de paiement. Nous demandons donc que le délai de gratuité soit porté à deux heures au minimum. Je signale également que les justificatifs des ayants droit à la gratuité totale sont émis par le personnel soignant, ce qui alourdi inutilement leur charge de travail ; par ailleurs, la question du parking des salariés du CHU n'est pas entièrement réglée puisqu'il manque encore des emplacements pour le personnel qui, je le rappelle, vient à plus de 80 % de zones non couvertes par le réseau Vitalis. Nous pensons que cette question aurait mérité d'être engagée dans le cadre d'une concertation plus large incluant l'université, la ville du Grand Poitiers et le CHU car le manque d'emplacements de stationnements pour les étudiants de la faculté de médecine à l'origine de l'engorgement du parking du CHU n'a pas été réglé et ne fera que se reporter sur les riverains des quartiers de la Gibauderie et du Pâtis. D'une manière générale, la circulation autour du CHU et en particulier l'entrée est de Poitiers doit être repensée en profondeur, car celle-ci a été conçue à une époque où le quartier du Pâtis et la faculté de Médecine n'existaient pas, où l'urbanisation de Mignaloux était moins étendue, et où les pôles de cancérologie, de gériatrie et de cardiologie n'avaient pas pris l'importance que nous lui connaissons aujourd'hui. Je suis certain que M. le Maire, en tant que Président du Conseil de surveillance du CHU de Poitiers, acceptera de porter avec nous ces sujets importants pour le bien-vivre ensemble des Poitevins.

**M. Alain CLAEYS – Maire :** Merci pour votre intervention. D'après la presse et le directeur du CHU, la situation est acceptable s'agissant des visiteurs. Concernant le personnel, la situation est tendue entre midi et 14 heures. Le directeur du CHU prendra en compte les remarques des uns et des autres, et opérera les ajustements nécessaires. Une réflexion est nécessaire autour de cette partie de Poitiers ; j'ai pour cette raison saisi le directeur du CHU et le président de l'Université, qui font chacun les efforts nécessaires. Nous organiserons une réunion commune pour aborder d'autres sujets. Votre remarque concernant les étudiants de la faculté de médecine est juste. Deux secteurs sont particulièrement touchés : la Gibauderie et le Pâtis.

Auparavant, les visiteurs rencontraient les plus grandes difficultés pour accéder au CHU. La situation s'est globalement améliorée, et le sera encore à l'avenir.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous rappelons notre attachement à la gratuité, au nom de l'accessibilité des services publics. Nous serons attentifs à ce que la concertation entre l'université, le CHU et Grand Poitiers trouve rapidement des solutions. Un parcobus au rond-point de Mignaloux-Beauvoir améliorerait significativement la situation.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : La gratuité constitue la règle générale. Par ailleurs, la suppression d'un arrêt de Transport express régional (TER) à Rouillé sur le trajet Poitiers-La Rochelle pose problème. Il existe ensuite un problème d'horaires entre Poitiers et Châtellerault, qu'il sera nécessaire de corriger ; les fréquences sont en revanche satisfaisantes. Enfin, les travaux qui n'ont pas été réalisés sur la ligne TER Poitiers-Limoges engendrent des retards allant de 20 à 25 minutes. J'ai donc demandé à Eric MARTIN de préparer des correspondances afin de saisir le Conseil régional et la SNCF responsable de la situation. J'ai par ailleurs à nouveau saisi la Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) au sujet des terrains que nous pourrions acquérir ; vous recevrez une copie de mon courrier dans la journée.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Vous disiez plus tôt que la fréquence des trains sur la ligne Châtellerault-Tours était satisfaisante. Il n'y a pourtant presque aucun train dans la journée, et des trains ont été supprimés en soirée. Les personnes qui travaillent à Tours ou Châtellerault souhaitent pouvoir bénéficier de trains dans la journée.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : 4 500 personnes font le trajet Châtellerault-Poitiers, et plus de 3 000 font le trajet Poitiers-Châtellerault. Si la fréquence des trains est satisfaisante, leur répartition dans la journée ne l'est pas. Les créneaux horaires doivent être coordonnés avec la Ligne à Grande Vitesse (LGV).

1	2017-0332	Avis de la commune de Poitiers sur le projet de statuts de Grand Poitiers Communauté urbaine
---	-----------	--

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Y a-t-il des commentaires ?

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous nous sommes abstenus lorsque ces statuts ont été proposés à Grand Poitiers. Nous en ferons de même ici.

6	2017-0322	75 – Autres produits de gestion courante - Tarifs 2018 location de la Maison du peuple
---	-----------	--

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Un débat a eu lieu au sujet des partis politiques. Une réunion *ad hoc* aura lieu afin de réfléchir au dispositif nécessaire.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : S'agissant de la Maison du peuple, vous nous aviez affirmé qu'une réflexion serait menée sur le devenir des bâtiments et de l'ensemble du mobilier. Nous souhaitons vous alerter quant à notre préoccupation vis-à-vis de ces bâtiments.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Il s'agit d'un projet important, car le patrimoine immobilier est conséquent. Les locaux syndicaux ne donnent pas satisfaction, et j'attends la réponse des autres collectivités que j'ai saisies. Nous allons voir ce que vont devenir le restaurant ainsi que les salles historiques. Je propose aux élus concernés d'organiser une réunion afin d'avancer sur le sujet.

7	2017-0323	75 – Autres produits de gestion courante - Tarifs 2018 location des Salons de Blossac
---	-----------	---

**Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT – Conseillère municipale déléguée :** Il s'agit d'augmenter de 4 % les tarifs de location des Salons de Blossac.

**M. Sylvain POTHIER-LEROUX – Conseiller municipal :** Nous avons remarqué qu'il existe désormais des augmentations de 4 % des tarifs, parallèlement aux augmentations de 2, voire de 1,5 %.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal :** Je voulais dire la même chose, s'agit-il d'un changement de mythologie ?

**M. Alain CLAEYS – Maire :** Tout à fait. Certains d'entre vous nous ont signalé qu'il était arbitraire d'augmenter les tarifs de 2 %, raison pour laquelle nous avons défini une amplitude de 2 à 4 % en veillant à ne pas augmenter l'enveloppe. Peut-être certaines tarifications ne devront-elles augmenter que de 1 % en fonction de l'inflation.

9	2017-0326	74 – Dotations, subventions et participations - Partenariat entre la Ville de Poitiers et l'association Poitiers Le Centre dans le cadre des animations de fin d'année
---	-----------	--

**M. Christian PETIT - Adjoint :** Patricia m'a demandé de présenter cette délibération en son absence. Il s'agit de valider la convention d'objectifs d'animation pour les fêtes de Noël entre l'association des commerçants du centre-ville et la ville de Poitiers. Le budget prévisionnel global des animations de fin d'année représente 328 710 euros ; la part de l'association représente 193 000 euros et celle de la ville représente 135 000 euros.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale :** Nous ne voterons pas cette délibération : nous sommes favorables au soutien de l'association Poitiers le Centre par la collectivité pour l'animation des fêtes de fin d'année, mais nous sommes opposés à l'installation d'une patinoire en plein air qui consomme entre quatre et cinq fois plus d'énergie qu'une patinoire couverte. Nous pourrions suivre l'exemple de Bordeaux, qui a choisi de renoncer à sa patinoire en plein air dès 2016 pour des motifs environnementaux et économiques. Bordeaux propose à la place un marché solidaire et un tarif réduit pendant les fêtes de fin d'année pour sa patinoire Mériadeck. De plus, nous ne voterons pas cette délibération car celle-ci aurait dû être proposée au vote du précédent conseil dans la mesure où les animations concernées se déroulent du 25 novembre 2017 au 7 janvier 2018.

**M. Alain CLAEYS – Maire :** Vous avez raison concernant le second point. Sur le premier, il faudra convaincre Poitiers le Centre.

**M. Sylvain POTHIER-LEROUX – Conseiller municipal :** J'ai deux remarques à émettre sur ce sujet. L'objectif de ce partenariat avec Poitiers le Centre est, je cite, « de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et de faire venir les familles. » C'est bien entendu un objectif louable que nous partageons tous. Nous souhaiterions savoir dans quelle mesure nous pourrions dans les années à venir élargir ces animations au-delà de la place d'armes, du parc de Blossac, de la place du palais et de l'arrière du chevet de l'église de Notre-Dame en créant des zones à thème, autour par exemple de la gastronomie, de l'horticulture, de l'artisanat, dans des espaces moins valorisés tels que la place Charles VII, la place Alphonse Le Petit ou la place de la Liberté.

Ma seconde remarque porte sur les illuminations de Noël. En effet, un certain nombre de commerçants et de Poitevins vivant en dehors du plateau nous ont fait remarquer à juste titre l'absence de décos dans certains quartiers pourtant fortement pourvus en commerces et en circulation automobile. Ainsi l'essentiel des axes d'accès au centre-ville sont dispensés de ces décos, comme l'avenue du 8 Mai, les avenues de Nantes et de Paris, le Faubourg du Pont-Neuf, la Porte de Paris ainsi que tout le boulevard circulaire. Pourriez-vous nous expliquer quelle logique prévaut dans le choix des espaces et pourquoi certains quartiers sont exclus de la magie de Noël ?

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je suis favorable à l'extension des animations. L'usage de la voiture est chez nous assez répandu, comme en témoignent depuis plusieurs jours les nombreux parkings saturés, y compris le parking de Blossac. Beaucoup de monde était donc présent en ville.

L'éclairage choisi cette année est plus simple et joli qu'auparavant. Il n'est pas possible d'installer des éclairages partout ; des efforts ont été consentis sur la Grand'Rue ainsi qu'aux Trois Cités. Il est toujours possible d'améliorer les choses. Je regarde, de ma part, de très près le marché de Magenta.

11	2017-0314	011 – Charges à caractère général - Remboursement des coûts afférents à l'utilisation des locaux par la Ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté urbaine
----	-----------	--

**M. Francis CHALARD – Adjoint** : Il s'agit de voter les clefs de répartition des coûts afférents à l'utilisation des locaux de Grand Poitiers par la Ville. Vous savez que chacune des collectivités utilise les bâtiments dont elle est propriétaire. L'ensemble des locaux a été répertorié ; la clef de répartition se fait au mètre carré occupé par chacune des collectivités.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous établissons des clefs de répartition de l'occupation des locaux très précises pour bien distinguer ce qui relève de Grand Poitiers et de Poitiers. Nous souhaiterions qu'il en soit de même pour les compétences de chaque collectivité. Nous en donnerons des illustrations tout au long du conseil.

12	2017-0351	21 – Immobilisations corporelles - Dons de matériel du syndicat Mixte de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Vienne
----	-----------	--

**M. Francis CHALARD – Adjoint** : Les deux structures n'exerçant plus cette mission, il a été convenu que l'École Supérieure de Commerce de la Vienne (ESCV) cède à ses membres – la ville de Poitiers, le Conseil départemental, la Chambre de Commerce, et d'Industrie de la Vienne – les biens mobiliers et matériels divers dont vous avez la liste. Nous vous demandons d'accepter le don.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Historiquement, l'école de commerce a été soutenue par la ville de Poitiers, le département de la Vienne et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les statuts prévoient que l'École supérieure de commerce et de management (Escem) soit soutenue non plus par la ville mais par la communauté urbaine. Il me semble qu'il serait bon d'effectuer un toilettage dans ces syndicats, comme l'indique la phrase « ces deux structures n'exerçant plus cette mission de service public et d'enseignement ».

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Il existe un certain nombre d'équipements au sujet desquels il va falloir trancher, je pense notamment au Confort Moderne.

13	2017-0319	Décision modificative n° 3 - Budget Principal -
----	-----------	---

**M. Francis CHALARD – Adjoint** : L'enveloppe des dépenses imprévues en fonctionnement n'aura pas été sollicitée au cours de l'exercice 2017, l'exécution budgétaire s'est bien déroulée. Les principaux éléments sont des opérations techniques comme le changement d'imputation de l'attribution de compensation ; en effet, au moment du vote du Budget Primitif les services de l'Etat n'étaient pas en mesure de nous indiquer la nomenclature à retenir pour cette inscription. Nous avons désormais revu cette nomenclature. Sur l'investissement, l'incidence de l'achat des trois œuvres de Camille Claudel pour 208 000 euros a été prise en compte et financée par la section d'investissement pour 20 000 euros, par des virements ainsi que par des participations de mécènes et différentes subventions. Le coût global net à prendre sur les Autorisations de Programme (AP) à venir s'élève à 43 000 euros ; les AP ne seront pas modifiées. Sur le fonctionnement, un certain nombre de virements de compte à compte sont intervenus ; je signale notamment le virement de 58 000 euros pour les dépenses de personnel car nous sommes en rattrapage pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), sur tous les postes que nous avions titularisés et les 200 postes dits précaires.

**Mme Marie-Madeleine JOUBERT – Conseillère municipale** : S'agissant de l'article 2, nous savons qu'une première étude géotechnique d'un coût de 90 000 euros avait été réalisée en septembre 2016 au parc Mozart ainsi qu'un rapport du commissaire enquêteur pour un projet de construction sur le parc des Crêtes. Il s'agit là d'une deuxième enquête de 63 984 euros dont les conclusions ne nous ont été envoyées que ce matin, et que nous n'avons pas eu le temps d'étudier. Nous aimerions cependant savoir si les conclusions de cette deuxième enquête ont entraîné l'abandon de ce site pour la construction de l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) ? Sinon, 150 000 euros représentent une somme conséquente.

**M. Francis CHALARD – Adjoint** : Les conclusions de l'enquête démontrent qu'il est possible de construire à cet emplacement. Néanmoins, ce n'est pas ce lieu qui a été retenu pour l'EESI.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : J'ai répété un nombre incalculable de fois que l'EESI ne serait pas construit sur le chemin des Crêtes, à cause de la contrainte évoquée par un certain nombre de résidents et de la contrainte technique. C'est suite à l'examen de ces deux contraintes que la décision a été prise.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous savons, car vous l'avez répété à plusieurs reprises, que l'EESI ne serait pas implanté sur le parc Mozart suite à l'opposition manifestée par la population. Mais il aurait été préférable de consulter d'abord la population afin de ne pas débourser inutilement 150 000 euros pour une étude.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Pour ma part, je ne sais pas la justice dès que je suis en désaccord avec quelque chose, car je crois en la démocratie. Nous sommes capables de faire preuve d'écoute, et d'en tirer des enseignements. Arrêtons-là ce débat qui n'a aucun intérêt.

15	2017-0347	65 – Autres charges de gestion courante - Versement d'une subvention aux organismes syndicaux
----	-----------	---

**M. Francis CHALARD – Adjoint** : Il s'agit de la subvention de 600 100 euros à deux fédérations syndicales, à savoir Unitaires et Force Ouvrière (FO).

**M. Sylvain POTHIER-LEROUX – Conseiller municipal** : Pouvez-vous nous rappeler ce qui justifie que la ville soutienne des structures syndicales départementales depuis 1995 qui n'ont aucun lien direct avec le personnel de Poitiers alors que nous facilitons par ailleurs le travail de la représentation syndicale directement liée au personnel ?

**M. Alain CLAEYS – Maire** : L'ancien monde a parfois du bon, c'est pourquoi je maintiens cette proposition de subvention. Ces fédérations ne sont pas logées dans de bonnes conditions, et il faudra que la collectivité trouve une solution.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Je suis favorable à ce que la ville soutienne les syndicats au niveau départemental. Je souhaite préciser que la subvention constitue une compensation au fait que ces syndicats ne sont pas hébergés à la Maison du Peuple.

18	2017-0318	73 – Impôts et taxes - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
----	-----------	--

**M. Francis CHALARD – Adjoint** : Il s'agit d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) sur la compétence voirie et éclairage public pour les 27 communes nouvellement intégrées dans Grand Poitiers, de régulariser le transfert de la compétence promotion de tourisme pour la commune de Chasseneuil et de finaliser le transfert des charges du stade de rugby de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux. Aucun de ces sujets ne concerne la ville de Poitiers, mais chaque commune doit se prononcer. 19 se sont déjà déclarées en faveur du rapport. Nous devons ce soir donner notre avis. L'attribution de compensation n'est évidemment pas impactée par ces évolutions.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous ne voterons pas sur cette délibération pour les motifs que nous avons déjà invoqués à Grand Poitiers vendredi ainsi que lors de ce conseil à l'occasion de chaque demande d'approbation du rapport de la CLETC. Grand Poitiers doit réaliser ses compétences en fonction de l'intérêt général du territoire et non dépenser à l'euro près ce qu'il a reçu de chaque commune.

23	2017-0316	012 – Charges de personnel et frais assimilés - Modification du tableau des emplois : Fin de convention de gestion Voirie - Transfert du personnel communal
----	-----------	---

**Mme Nicole BORDES – Conseillère municipale déléguée** : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient au vu de la fin de cette convention de transférer les personnels de voirie de la ville vers Grand Poitiers. 86 postes sont concernés. Les emplois budgétaires de la ville passeront donc de 932 à 846.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Nous profitons de ce transfert pour dire, et pour que ce soit inscrit dans le procès-verbal du compte-rendu de la séance du Conseil municipal de ce soir, notre attachement à ce que soit pris en compte la négociation en cours sur le temps de travail concernant les territoriaux. On en a parlé assez longuement vendredi, tel que l'accord existe pour le moment et tant que les négociations ne sont pas arrivées à terme, deux tiers des salariés de Grand Poitiers qui ne connaîtront pas les mêmes conditions que celles qu'ils connaissent jusqu'alors. Pour nous, il faut prendre garde que, lorsque l'on harmonise, cette harmonisation se fasse par le haut et faire en sorte que toute réforme ne soit pas prise pour un recul. C'est désastreux lorsque l'on veut présenter un service public qui soit à la fois dynamique dans lequel les salariés sont heureux, et donc nous demandons que le texte qui sera présenté en février à Grand Poitiers enregistre des avancées par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je rappelle que nous arrivons au terme de la négociation. S'agissant de l'aspect social, 500 000 euros supplémentaires seront intégrés au budget en faveur du régime indemnitaire et des congés spéciaux, car je me suis engagé à réaliser des avancées en ce sens. A l'avenir, tout le monde pourra profiter du régime indemnitaire, des mutuelles et de la prévoyance, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour 250 agents qui ont rejoint la collectivité. S'agissant des 1 607 heures, je ne ferai pas passer autre chose que ce que la loi prévoit, sans quoi l'Etat casserait la délibération. Dans le cadre de la loi et après courrier à la préfète, nous examinons les possibilités de sujétions spéciales. Chaque syndicat travaille à trouver un point d'équilibre, et le comité technique s'est déjà prononcé sur les 1 607 heures.

81	2017-0360	Dénomination de jardins - Dénomination du jardin public rue du Puygarreau « Simone Veil »
----	-----------	---

**Mme Laurence VALLOIS-ROUET – Adjointe** : Nous vous proposons de nommer le jardin situé derrière la mairie, actuellement nommé jardin du Puygarreau, en l'honneur de Simone Veil.

**M. Sylvain POTHIER-LEROUX – Conseiller municipal** : Nous sommes absolument favorables à cette proposition, tant pour le lieu choisi que pour la personnalité qu'il a été choisi d'honorer. Je rappelle que nous avions proposé de renommer d'autres rues.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous sommes favorables à ce que la Ville de Poitiers s'honneure d'un lieu portant le nom de Simone Veil. Nous aurions cependant souhaité être associés en amont à cette délibération.

**M. Aurélien TRICOT - Adjoint** : Je soutiens également cette délibération, mais regrette que ma proposition de nommer en l'honneur de la mémoire de cette grande dame le lieu de haute fréquentation publique, culturel, éducatif, de rencontre et de mixité qu'est l'auditorium n'ait pas été retenue, sous le prétexte spécieux qu'on ne renomme pas un lieu qui porte déjà un nom. En effet, des lieux de la ville de Poitiers ont récemment changé de nom, à l'instar du parking Sadi Carnot devenu le parking de l'Hôtel de Ville. Nous aurions pu, eu égard au parcours de Simone Veil et au symbole qu'elle représente, renommer le théâtre auditorium en son honneur.

**M. Philippe PALISSE – Conseiller municipal** : Je pense effectivement que nous aurions pu en débattre en conseil municipal. Nous avions pour notre part proposé de renommer en l'honneur de Simone Veil le parvis de la gare, en raison de la symbolique de la déportation. Par ailleurs, apposer une plaque ne me paraît pas suffisant : je propose donc de créer un partenariat avec les collèges et lycées de la ville, l'académie de Poitiers ayant été parmi les premiers à signer un partenariat avec la Fondation de la Shoah. Il existe d'ailleurs au rectorat un service travaillant sur la question de la mémoire. Peut-être pourrions-nous saisir l'occasion de travailler avec les collèges et les lycées afin d'enrichir ce moment charnière pour notre ville.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Plusieurs lieux m'avaient en effet été proposés, parmi lesquels le parvis de la gare, le TAP, puis l'avenue près de la route de Limoges et le jardin du Puygarreau. J'ai soutenu cette dernière proposition pour plusieurs raisons : c'est un lieu neuf, un lieu de culture, un lieu situé au cœur de la ville à proximité de la mairie et d'un collège. Je ne suis pas convaincu que le parvis de la gare aurait été appelé « Simone Veil » par les usagers, contrairement au jardin. Il ne s'agira pas que d'une inauguration, mais bien d'une journée de débats sur la loi Veil, son application et les problématiques qui l'entourent. Je suis tout à fait favorable à ce que des collégiens et des lycéens y soient associés, et que des associations organisent l'ensemble. J'ignore cependant quand cette journée pourra avoir lieu, d'autant plus que j'aurais souhaité inviter son fils Jean Veil mais que j'ignore s'il est disponible et quand.

82	2017-0361	Programme 1551 Politique Muséale - Acquisitions de trois œuvres de Camille Claudel
----	-----------	--

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : Trois œuvres de Camille Claudel ont été acquises par la ville de Poitiers lors d'une vente aux enchères : *La vieille Hélène*, *Femme à sa toilette* et *Etude pour le buste de Paul Claudel*. L'ensemble a été acquis pour la somme de 208 000 euros. Je rappelle que la troisième collection de Camille Claudel est actuellement présentée au musée, et que l'exposition consacrée à l'artiste il y a quelques années, a rencontré un franc succès. La directrice du musée Rodin nous a fait l'honneur de venir sur place et d'annoncer des dépôts d'œuvres de Rodin et de Claudel.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Il s'agit là d'un moment important pour notre musée. 400 000 euros avaient pu être mobilisés grâce à la participation de l'Etat et des collectivités locales pour répondre à la vente, somme que nous ne dépenserons pas. Je confirme que la directrice du musée Rodin s'est engagée à mettre en dépôt une ou deux œuvres, et que la ville de Châtellerault compte mettre une œuvre en dépôt. Je souhaite remercier la direction de la culture ainsi que le directeur du musée pour cette démarche.

35	2017-0297	65 – Autres charges de gestion courante - Economie sociale et solidaire. Subvention de fonctionnement à l'Association Poitevine pour l'Alphabétisation et la Promotion des Travailleurs Immigrés et de leurs Familles pour l'année 2017
----	-----------	---

**Mme Christine BURGÈRES – Conseillère municipale déléguée** : Il s'agit d'une subvention pour une association qui enseigne le français, principalement en cours individuels mais aussi en groupes, pour les personnes d'origine étrangère, pour un montant de 500 euros.

**Mme Marie-Madeleine JOUBERT – Conseillère municipale** : Nous souhaitons profiter de cette délibération pour dénoncer les conditions d'hébergement d'urgence à Poitiers. Personne n'ignore que 50 personnes tous les soirs dorment dans la rue, femmes, enfants et hommes. Ce n'est pas acceptable. L'augmentation des places d'hébergement reste insuffisante ; l'hébergement en hôtels est inadapté et coûteux ; les personnes acceptées au 115 doivent quitter le centre tous les matins et ne sont pas sûres de retrouver un hébergement le soir. Il faut retéléphoner tous les matins pour être sûr de pouvoir avoir un hébergement, et ce n'est même pas sûr. Deux familles d'Arméniens et leurs enfants en bas âge ont été hébergés par des bénévoles. Le plan Grand Froid est cruel car il ne fournit un abri au gymnase des Ecossais qu'à partir de - 5 °C, alors que la ville compte de nombreux logements vides qui pourraient être mis à la disposition du 115. Qu'attendons-nous pour dépasser le stade de l'impuissance et trouver une solution pérenne pour aider ces personnes à passer l'hiver ? Depuis deux jours, on sait que Gérard COLLOMB, le ministre de l'Intérieur, a envoyé une circulaire qui permet d'envoyer des équipes mobiles constituées des agents de l'Office Français Immigration Intégration (OFII) et des préfectures pour contrôler la situation administrative des personnes hébergées au sein des accueils d'urgence afin de sortir du dispositif des personnes déboutées du droit d'asile ou les « dublinistes ». Evidemment c'est une façon de résoudre la saturation du parc d'hébergement. C'est aussi contraire aux pratiques d'accueil inconditionnel de toute personne en détresse. Nous savons aussi que le renforcement des mesures de contrôle dans les lieux d'hébergement précarisera encore plus les personnes dont les familles et leurs enfants, les éloignera des structures d'accueil et favorisera la constitution de squats.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Ce que vous décrivez relève de la compétence de l'Etat. Nous réfléchissons aux solutions à mettre en place avec la préfète. Les mères avec enfants sont logées, ainsi que les familles avec des adolescents. La circulaire du ministère de l'Intérieur n'a

rien à voir avec ce que vous décrivez : elle prévoit simplement la reconduite à la frontière des personnes qui n'ont pas de droit.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Il est difficile d'être concis sur ce sujet. Nous souhaitons intervenir au sujet de l'attribution d'une subvention au Centre d'Information Jeunesse (CRIJ) (délibération n°39). Lors des Assises de la jeunesse, il a été question du cas des Mineurs Non-Accompagnés (MNA). On ne peut parler d'améliorer le quotidien des jeunes et de faciliter leur pouvoir d'agir, comme le dit la délibération que je viens de citer, sans évoquer la situation de ces mineurs isolés étrangers que l'on appelle Mineurs Non Accompagnés. Leur situation est dramatique à des nombreux égards, dans notre ville comme ailleurs. Il semble qu'aujourd'hui tout le monde ait conscience de la nécessité d'agir sans attendre. Pas une journée ne se passe sans que la presse ne fasse état des problèmes qui se posent, et c'est à raison, puisque les solutions n'avancent pas. Si je reprends par exemple le dernier 7 à Poitiers on peut y lire le rappelle pertinent que le même sujet débouchait sur le même constat, une impasse, il y a trois ans. Le seul changement constaté en 3 ans, est le nombre de jeunes concernés : aujourd'hui 330 dans la Vienne en 2017, dont 80 pour le seul mois d'octobre. Malgré la mobilisation exemplaire de citoyens organisée ou non, qui permettent l'hébergement et le suivi d'un bon tiers d'entre eux et suppléent l'insuffisance des moyens alloués par l'Etat et organisé par le Département, tous les jours une quinzaine voire une vingtaine de jeunes dorment dehors chaque nuit, et errent sans espoir de trouver un toit encore moins de protocoles d'insertion. Certains jeunes, au moment de l'accueil, du fait de l'insuffisance des structures, et d'autres plus tard sont repoussés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au terme des entretiens de vérification de minorité dont nous connaissons la fiabilité toute relative compte tenu des parcours de beaucoup de ces jeunes et de leurs difficultés à produire les preuves qui leur sont demandées. Au bout du compte, la même détresse quel que soit leur cas, que nous ne pouvons laisser sans réponse. La loi stipule que ces jeunes ont le droit à un toit, le droit d'être accompagnés, protégés, et éduqués ; or, ces droits ne sont pas respectés. C'est ce qui a motivé notre appel lancé il y a un mois auprès de différents élus : appel à ne pas botter en touche, à ne pas s'en remettre à ceux qui gèrent et qui décident, appel à se mobiliser ensemble et à faire des propositions, et surtout pour répondre à l'urgence. Nous avons reçu des réponses, mais trop peu : un maire suggère de faire l'inventaire des locaux disponibles pour suppléer l'insuffisance de l'hébergement d'urgence, et deux députés ont déclaré vouloir interroger la préfète, une conseillère régionale. Au bout du compte, rien de concret n'a émergé et le statu quo est insupportable. Nous avons découvert lors de notre rencontre avec Sacha HOULIÉ, le député de l'une des circonscriptions de Poitiers, que le comité de pilotage chargé de cette question à la préfecture ne comprend aucun représentant des collectivités sociales ou d'associations, qu'il ne se réunit que trois fois dans l'année, que sa dernière réunion date de la fin octobre, et qu'il est donc difficile de compter sur lui pour trouver des solutions d'urgence. Si nous plaidons pour que l'Etat aille au bout de ses responsabilités, nous plaidons aussi localement pour le devoir d'assistance. Les moyens d'augmenter les places d'hébergement existent, et nous ne cessons d'exiger que des locaux soient mis de côté afin de répondre à ce besoin. Nous avons par exemple suggéré la Maison des Compagnons, mais d'autres solutions doivent exister. L'événement qui s'est produit la semaine dernière du côté de l'université doit nous alerter. Si nous n'agissons pas, d'autres que nous trouverons de mauvaises solutions et des squats s'ouvriront, dans des conditions défavorables. Notre chance est de bénéficier à Poitiers d'un véritable réseau de solidarité. Nous devrions en tant qu'élus dépasser les clivages habituels pour œuvrer ensemble et sans arrière-pensée pour trouver des solutions d'hébergement sans plus attendre.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Nous rencontrerons l'ensemble des acteurs. Vous connaissez les chiffres : nous dénombrions avant 2015 70 MNA ; en décembre de cette même année nous en dénombrions 93, contre 278 en 2016 et 412 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 novembre 2017. Le taux de MNA de la Vienne rapporté à sa population est l'un des plus importants de France. Après discussion avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), nous avons rencontré l'Association Départementale Sauvegarde L'Enfant A L'Adulte (ADSEA), qui constitue l'un des

principaux opérateurs du conseil départemental. Celui-ci répond à des appels d'offres, et tente de les mettre en place en milieu rural, ce qui prend un temps certain. Nous avons également rencontré Le Toit du Monde, dont la mission est de faire connaître leurs droits aux mineurs isolés. Le relais Georges Charbonnier joue parfaitement son rôle, tout comme le conseil départemental joue son rôle d'un point de vue financier. La vérification de l'âge est un sujet important : elle est assurée à l'heure actuelle par le juge secondé par les équipes du département, mais ma conviction est que cette tâche devrait être assurée par l'Etat. Par ailleurs, le niveau scolaire des mineurs isolés est à peu près équivalent au CM1-CM2. En outre, il nous faut nous prévenir contre tout risque d'épidémie. Enfin, et c'est là le sujet le plus grave, ces jeunes qui comptent pour 90 % de garçons ont subi des actes de torture ; la plupart ont traversé la Lybie, car 60 % d'entre eux proviennent de Guinée. Il nous faudra donc gérer, dans les années à venir, des situations de stress post-traumatique. La difficulté réside dans les jeunes qui sont en attente du statut de jeunes mineurs isolés ou ceux à qui ce statut a été refusé, et qui n'ont aucun droit. 80 sont logés dans les hôtels de la gare. Il faut traiter ces cas avec humanité, sans pour autant créer un « appel d'air » qui rendrait la situation ingérable. Je ne souhaite pas faire de démagogie. J'ai accepté, au nom du Conseil municipal, de siéger au comité de pilotage, car je souhaite que nous agissions collectivement et je considère comme dangereuses les actions isolées sur de telles problématiques. Le Toit du Monde, l'ADSEA et les fonctionnaires du département tiennent le même discours. S'agissant de la polémique qui oppose le Toit du Monde au département, je souhaite rappeler que le premier remplit parfaitement sa mission et bénéficie de tout notre soutien.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Nous considérons votre participation au comité de pilotage comme une véritable avancée, car nous interprétons l'absence des collectivités locales comme un signe que celles-ci ne souhaitaient pas prendre leur responsabilité. Nous estimons que les associations, dont le travail est conséquent, devraient aussi intégrer ce comité, car les données de terrain qu'elles possèdent sont précieuses. On n'a jamais de connaissance suffisante pour pouvoir y répondre. Vous parliez notamment de l'entretien de minorité, c'est-à-dire comment on détermine si le mineur est mineur ou pas et vous avez évoqué les traumatismes vécus par ces jeunes. Quand on sort de ce parcours-là, que l'on est passé par la case prison et que l'on a été torturé, il est difficile très souvent de produire des récits cohérents ou même les preuves de minorité qui leur sont demandées. Si bien que, exclus par l'ASE du devoir de les accueillir, ces jeunes qu'ils aient 17 ans, 17 ans et demi ou 18 ans, 18 ans et demi, sont dans la même détresse. Il va bien falloir s'en préoccuper. Concernant l'éducation nationale, je suis assez choqué que le rectorat centralise les demandes d'inscriptions d'un certain nombre de jeunes dans le but d'effectuer un tri parmi ces derniers, alors que les établissements devraient les inscrire sans distinction. Ils ne sont pas tous de CM1, CM2, il y a pas mal de jeune qui arrivent qui sont en situation de demander véritablement un niveau d'étude, une formation.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Tant que je serai maire, je ne favoriserai aucun « appel d'air », car ce serait jouer le jeu des passeurs. En effet, les enfants que les groupes scolaires de Beaulieu sont tenus d'accueillir sont logés dans des locations surpeuplées. Il s'agit là de sujets extrêmement complexes. C'est un sujet que le Président d'EKIDOM connaît bien.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Je n'en doute pas, mais nous ne les résoudrons pas mieux à coup de formules. L'expression « appel d'air » m'ennuie. C'est l'évolution de la situation internationale qui est à l'origine de l'augmentation du nombre de ces mineurs isolés, lesquels ont dû quitter d'urgence leur pays. La complexité de la situation ne justifie en rien d'employer l'expression « appel d'air ».

**M. Alain CLAEYS – Maire** : M. ARFEUILLÈRE, vous savez que beaucoup de ces jeunes arrivent avec un nom et une adresse.

**M. Sylvain POTHIER-LEROUX – Conseiller municipal** : Je suis entièrement d'accord avec les propos de M. le Maire. Je ne comprends toutefois pas vos propos sur la Guinée, avec laquelle je travaille depuis 5 ans : ce pays constitue le réservoir d'eau de l'Afrique de l'Ouest, et ne rencontre de ce fait pas les difficultés que subissent les pays sahéliens. Certes, la Guinée connaît un déficit démocratique. Mais cela n'explique pas l'arrivée massive de jeunes Guinéens vers l'Europe et la France.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je recevrai prochainement l'association guinéenne de Poitiers.

**M. Sylvain POTHIER-LEROUX – Conseiller municipal** : Les collectivités pourraient encourager en amont les jeunes à structurer une activité économique dans leur propre pays, à l'instar de ce qui existe pour le Tchad.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : L'Etat devra définir ses responsabilités, car les départements doivent à l'heure actuelle gérer une situation extrêmement complexe.

**M. Frédéric BOUCHAREB – Conseiller municipal** : Je crois qu'une plus grande fermeté s'impose vis-à-vis des dictatures qui poussent leurs populations à fuir. Je pense notamment au sommet de Biarritz que voulait lancer François Mitterrand et qui n'a malheureusement jamais vu le jour. Ces jeunes vivent dans des pays qui les poussent à partir. Toutes les puissances occidentales devraient se pencher sur la question, et exercer des pressions, sans quoi les flux migratoires ne se tariront pas et poseront des problèmes aux générations futures.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je souhaite que l'Etat et le Parlement se saisissent de cette question. Seulement, la Libye n'a plus d'Etat et est désormais entre les mains des passeurs et des vendeurs d'armes, lesquelles armes tombent ensuite entre les mains des terroristes.

39	2017-0298	65 – Autres charges de gestion courante - Vie associative - Vie des quartiers - Attribution de subvention au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) - Année 2017
----	-----------	---

**M. François BLANCHARD – Adjoint** : Il s'agit d'attribuer une subvention de 3 500 euros au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) pour l'organisation des Assises de la jeunesse. Je souhaite à ce propos remercier la Caisse D'allocations Familiales (CAF), qui a financé ces Assises à hauteur de 3 500 euros, ainsi que toutes les associations qui ont accompagné la collectivité dans l'organisation de ces journées, en particulier le CRIJ, la Maison de quartiers des Trois Cités, ainsi que toutes les associations membres du collectif Acti'jeunes. 134 jeunes de tous horizons ont travaillé autour de diverses thématiques, et ont su démontrer la pertinence de leur travail. Je souhaite également remercier les agents de la Ville qui ont participé à l'organisation de cet événement, ainsi que l'ensemble des élus qui étaient présents.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Nous allons nous abstenir en raison de la rétroactivité de la délibération, ce qui ne remet aucunement en cause la qualité des Assises de la jeunesse.

40	2017-0272	65 – Autres charges de gestion courante - Action Culturelle - Avances sur subventions aux associations culturelles avant le vote du BP 2018
----	-----------	---

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : La liste des associations concernées par les avances sur subventions vont a été transmise : il s'agit d'Arcadie à hauteur de 7 000 euros, d'Ars Nova à hauteur de 20 000 euros, de l'Association Poitevine des Amis du Théâtre Populaire à hauteur de 15 000 euros, des Ateliers Musicaux Syrinx à hauteur de

30 000 euros, de Ciné U à hauteur de 20 000 euros, de Filmer le Travail à hauteur de 7 500 euros, de Jazz à Poitiers à hauteur de 36 000 euros, du Centre Dramatique National à hauteur de 80 000 euros, de Level 6 à hauteur de 4 800 euros, de l'Oreille Hardie à hauteur de 14 000 euros, et de Pic La Poule à hauteur de 6 000 euros.

**Mme Marie-Madeleine JOUBERT – Conseillère municipale** : Nous nous inquiétons de la diminution des contrats aidés. Etant moi-même engagée dans un certain nombre d'associations, je ne sais que répondre aux associations qui voient leurs contrats aidés prendre fin en mars 2018 et aux personnes engagées dans des parcours d'insertion. Je souhaite par conséquent connaître l'état d'avancement du recensement de ces contrats évoqués lors d'un précédent conseil municipal par Monsieur le Maire.

**Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Adjointe** : Ce recensement est en cours de construction. Monsieur le Maire ne manquera pas de vous avertir dès que toutes les associations auront fait parvenir à la mairie la liste des contrats concernés.

41	2017-0273	65 – Autres charges de gestion courante - Action Culturelle - Avance sur subvention à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image - EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) avant le vote du BP 2018.
----	-----------	--

**Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Adjointe** : L'avance sur subvention à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image s'élève à 212 000 euros, sur un montant global pour la contribution 2017 de 25 %, soit 850 658 euros.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Contrairement aux années précédentes, nous nous abstiendrons de voter cette délibération. Nous pensons en effet que cette subvention relève de Grand Poitiers, et non de Poitiers. Les statuts de la communauté urbaine qui ont été proposés au vote énumèrent dans l'article 8 les compétences obligatoires ; il y figure notamment les programmes de soutien et d'aide aux établissements d'enseignement supérieur tels que l'EESI. Angoulême est dans la même situation que Poitiers. Grand Angoulême participe au financement de l'EESI. D'autre part, cette école a connu des difficultés récurrentes ayant donné lieu à plusieurs rapports. Le dernier de ceux-ci, rédigé par l'Inspection générale des affaires culturelles en 2015, non présenté en commission mais trouvé sur internet, porte l'éloquent sous-titre : « Une école à stabiliser, un projet à redessiner. » Un chargé de mission a été recruté en 2015-2016 pour élaborer un projet d'établissement. Compte tenu des 850 000 euros annuels que la ville de Poitiers consacre à cette école, il aurait été opportun de présenter les orientations définies par ce projet d'établissement à la commission. Nous sommes favorables au financement de l'EESI, dont le rapport souligne la qualité de la formation ; nous demandons cependant plus de visibilité, et que le soutien de cette école soit assuré par Grand Poitiers. De plus, nous doutons que le montant consacré à cette école suffise à assurer son fonctionnement. En effet, le rapport souligne que les moyens accordés devraient être en accord avec le projet validé par le conseil d'administration de l'école. Nous demandons par conséquent à être destinataire du projet d'établissement ainsi que de toutes les études en cours.

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : Le financement est initialement réparti à hauteur de 19,5 % pour Poitiers et 19,5 % pour Angoulême, de 21 % pour la région et de 40 % pour l'Etat. Le rapport auquel tu fais référence a été rédigé alors que l'ancienne directrice de l'école était encore en fonction. Depuis, la situation a considérablement évolué : un nouveau directeur a été nommé et un nouveau projet a été défini. Poitiers a demandé que cette école soit plus visible sur son territoire, et s'engage dans des actions partenariales avec l'université. Un doctorat en bande dessinée a été créé, récemment le Mexique a demandé du soutien pour la création d'un Master en bande dessinée qui vient récemment d'être signé. L'EESI fonctionne correctement. Suite au désengagement d'Angoulême d'une part, Grand Angoulême a pris l'initiative de remplacer la ville, ce qui n'était pas prévu à l'origine. D'autre part, nous avons

toujours affirmé que seules des structures stabilisées seraient financées par Grand Poitiers ; or, un transfert est en cours à l'EESI. Je souhaite souligner l'excellence de cette école, qui permet à tous ses étudiants de trouver du travail, ainsi que le grand dynamisme de son directeur. Il faut désormais travailler à bien distinguer auprès du public l'EESI et l'école d'Arts plastiques.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je souhaite remercier Michel BERTHIER et Francis CHALARD pour le travail réalisé. L'école a effectivement connu une crise de gouvernance au conseil d'administration ainsi qu'à la direction. Je rappelle en outre que le directeur de l'EESI, Patric Clanet, est venu l'an dernier présenter le projet en commission. Ensuite, des hésitations et des difficultés sont apparues entre la ville d'Angoulême et son Conseil départemental. Ces facteurs ont fragilisé la structure, mais ces difficultés appartiennent désormais au passé. L'école est maintenant reconnue au niveau universitaire comme l'illustre la convention signée par le directeur de l'école avec l'Université. Par ailleurs, cette école est copieusement financée par l'Etat. La problématique de la localisation des locaux va être résolue par l'exécution du contrat de plan, et c'est probablement le quartier des Couronneries qui accueillera la structure. Le ministre de l'Education a récemment rappelé le rôle dévolu à Poitiers en tant que capitale de l'éducation du fait de la présence du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), de Canopé, de l'École Supérieure de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESEN), des laboratoires de l'université, de l'espace Mendès-France et du Futuroscope. L'EESI y trouvera ainsi toute sa place, et interviendra prochainement en conclusion d'une manifestation future sur la Nuit des Idées. Je me réjouis de la remise de cette école sur le bon chemin.

44	2017-0344	1438 - Patrimoine culturel - Projet de La Villa Bloch, lieu de résidence d'artistes à Poitiers
----	-----------	--

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je souhaite tout d'abord remercier les élus qui suivent ce dossier depuis plusieurs années. Je souhaite remercier Michel BERTHIER, ainsi qu'Hélène AMBLÈS son équipe qui ont réalisé un travail formidable en peu de temps. Je rappelle que Jean-Richard BLOCH a vécu et écrit presque toute son œuvre dans cette maison. L'ensemble de sa bibliothèque a été donné à la médiathèque de Poitiers, et en 2005 la ville de Poitiers a choisi de se porter acquéreur de sa maison et de son parc. La maison représente 260 mètres carrés, et l'ancienne maison du gardien représente environ 70 mètres carrés encerclés par un magnifique parc. Nous avons rencontré la famille, et comprenant qu'il fallait impulser un élan, j'ai saisi il y a un an l'occasion d'annoncer aux Éditoriales que la maison serait reconvertise en résidence d'artistes, et qu'elle ouvrirait fin 2018. Si vous m'en donnez le mandat, cette promesse pourra être tenue, et les travaux pourront être réalisés. « Une fenêtre sur le monde » : voilà ce que fut Jean-Richard BLOCH, voilà ce que nous voulons faire de ce lieu. Jean-Richard BLOCH a accueilli dans cette maison beaucoup de réfugiés à qui l'écriture était chez eux interdite, des Espagnols et des Allemands. Il a reçu dans cette maison tous les grands noms qui se sont battus contre la guerre, contre le totalitarisme. Nous avons souhaité réaliser une plaque de rue comportant le nom de tous ces écrivains : Jules ROMAINS, Stefan ZWEIG et tous ceux qui ont échangé des lettres à un moment ou un autre. Nous avons pu, grâce à Henri LOYRETTE, rencontrer la Cité Internationale des Arts qu'il préside depuis 2015. Il se trouve que cette structure adhère à un réseau international de cités refuge pour les écrivains, composé à l'heure actuelle de 60 villes partout dans le monde : Barcelone, Bruxelles, Amsterdam, Stockholm... En France, seule Paris adhère à cette association. Nous vous proposons ce soir de passer une convention avec la Cité Internationale des Arts pour accueillir un écrivain réfugié à la Villa Bloch. On n'a pas arrêté totalement le mécanisme d'accueil mais pour donner quelques idées, on pourrait accueillir dans cette maison, deux écrivains et deux artistes, deux créateurs dans la maison de jardinage et la maison principale de BLOCH. Il ne suffira pas d'accueillir un artiste et de lui attribuer une bourse : nous souhaitons que cette personne soit totalement insérée dans le tissu local. Ainsi, nous pensons que le Toit du Monde pourra faire office de relai pour les artistes qui seront accueillis à la Villa, et qui auront par exemple un rôle de médiation auprès

des classes. Cette Villa Bloch constitue au même titre que le Toit du Monde l'ADN de Poitiers. Poitiers, ville aux cent clochers, est une ville laïque, grâce à son université, à ses étudiants étrangers. Je souhaite que la Villa Bloch devienne la tête de pont des résidences d'artistes de Grand Poitiers, je pense notamment à celles qui existent actuellement à Bellejouanne et au Confort Moderne. Il s'agit là d'un très beau projet pour Poitiers dans les années à venir. Je souhaite qu'il soit mené modestement, mais avec ambition. Je souhaite qu'il y ait cette convention avec la Cité internationale des arts et une convention avec l'EESI. Le coût sera supérieur aux 350 000 euros qui sont indiqués, mais nous aurons de bonnes surprises au niveau des subventions du fait de l'intérêt que ce projet suscite. La maison principale représente 240 mètres carrés, et les biens mobiliers qu'elle contient seront conservés. Cette maison ayant été agrandie, il nous faudra trouver un équilibre entre son état d'origine et son prolongement contemporain. Sachez que la famille de Jean-Richard BLOCH est enthousiasmée par le projet.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Projet intéressant et effectivement, sur le papier, en accord avec le lieu, avec la mémoire de Jean-Richard BLOCH. La question que nous nous posons vient de notre manière de réfléchir : sur l'objectif d'accueillir des artistes persécutés, de faciliter l'exercice de leur art, nous nous demandons s'il est indispensable de faire appel à des institutions prestigieuses et à des réseaux internationaux prestigieux. Nous pratiquons l'accueil à Poitiers, nous vivons avec des demandeurs d'asile, avec des exilés : de notre vie avec eux, dépend notre réseau. Pour rester dans l'esprit de Jean-Richard BLOCH, je pense que l'on ne doit pas passer forcément par l'entremise d'Henri LOYRETTE, contre lequel nous n'avons rien, mais qui pourrait nous empêcher d'avoir à regarder autour de nous, de faire l'effort d'une main tendue plus concrète. Nous aurions aimé un projet passant plus par la rencontre, moins pas la médiation.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Depuis que je suis maire, j'ai toujours refusé d'intervenir directement dans la programmation culturelle car ce n'est pas le rôle de la municipalité. Henri LOYRETTE s'est contenté de faciliter le contact entre nous et l'association, au sein de laquelle il n'a aucun rôle. Acceptons la modestie d'un élu qui préfère laisser faire des créateurs professionnels, après on évalue. Vous ne m'entendrez jamais donner des directives au directeur du TAP.

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : Je suis un peu heurté par les propos de M. Jacques ARFEUILLÈRE. Diverses manières existent d'accueillir des réfugiés. Il faut être vigilant à n'opérer aucune distinction entre les réfugiés, comme le sous-entendait cette présentation. Le soutien apporté par le réseau ICORN à des intellectuels du monde entier est tout à fait respectable, et nous pouvons parfaitement travailler avec lui tout en travaillant avec d'autres acteurs.

**M. Philippe PALISSE – Conseiller municipal** : Je me félicite de votre volonté de mettre en place de nouvelles résidences. J'insiste depuis le début de mon mandat sur l'importance de mettre en place une politique culturelle globale. A l'instar de ce qu'il se pratique dans le monde sportif, peut-être serait-il nécessaire d'inviter certaines associations à fusionner.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Des expérimentations sont nécessaires avant la mise en place de toute politique : le travail mené à Bellejouanne ou au Confort Moderne depuis plusieurs années nous a permis d'en tirer un certain nombre d'enseignements. L'action du Toit du Monde est à ce titre un outil fabuleux, car elle possède les compétences nécessaires pour accompagner les politiques culturelles de notre territoire. La résidence que nous souhaitons mettre en place à la Villa Bloch devra être ouverte sur Poitiers et Grand Poitiers, et là, tous les réseaux ont leur rôle à jouer.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Afin que mes propos ne soient pas déformés, je précise que ma remarque préalable accompagnait un vote favorable à la délibération.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je regrette que vos propos aient été mésinterprétés.

**M. Jean-Marie COMPTE – Adjoint** : Je trouve justifié que cette délibération s'inscrive dans le temps long. Il est regrettable que le nom d'Henri LOYRETTE soit utilisé à mauvais escient. Vous auriez aussi bien pu parler de Madeleine REBÉRIOUX, qui tenait du temps du précédent maire de Poitiers les mêmes propos qu'Henri LOYRETTE, ou encore de Mireille BARRIET qui a beaucoup œuvré pour rendre possible l'acquisition de la villa malgré les polémiques. Le projet s'inscrit dans la façon dont Jean-Richard BLOCH regardait le monde et agissait, tant sur le plan local que sur le plan international, contribuant à faire de sa propriété de Poitiers un lieu attractif pour un grand nombre d'intellectuels, persécutés ou non.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Ce projet se déroulera effectivement sur plusieurs années, et j'espère pouvoir l'enrichir grâce à d'autres lieux.

<b>46</b>	2017-0343	Chapitre opération Pôle de l'Image - Projet Immobilier de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) - Convention de partenariat entre la Ville de Poitiers - l'Etat et la Région Nouvelle - Aquitaine.
-----------	-----------	--

**Mme Laurence VALLOIS-ROUET – Adjointe** : Il s'agit de la convention de partenariat qui lie la ville de Poitiers, l'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine concernant le projet immobilier de l'EESI. Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous ne voterons pas cette délibération. Le rapport d'évaluation de l'EESI comporte en effet comme préconisation le lancement d'une étude de programmation immobilière et d'une aide à la décision en cohérence et interaction avec le projet d'établissement, avec comme objectif la création de scénarios chiffrés. En effet, les difficultés récurrentes de l'EESI tant à Poitiers qu'à Angoulême tiennent pour partie à l'inadéquation des locaux avec l'activité. L'inscription d'un soutien de l'Etat et de la région via le Contrat de Plan État-région (CPER) ne nous rassure en rien : 1,8 million d'euros sont fléchés par l'Etat et par la Région sur des montants de travaux de 5 millions d'euros pour les deux sites, ce qui nous paraît insuffisant dans la mesure où le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) mentionne une construction de l'EESI aux Couronneries pour un montant supérieur à 10 millions d'euros. Nous nous demandons si le choix d'implantation de l'EESI est lié au projet de l'école ou à d'autres motifs. Nous souhaitons par conséquent obtenir des précisions sur le projet d'établissement et qu'il nous soit transmis.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je ne vois pas d'inconvénient à vous le transmettre d'ici à la fin de la semaine.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : J'insiste sur le fait que ce projet doit préconiser un choix d'implantation.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Vous souhaitez donc vous assurer de la cohérence entre le projet architectural et les usages définis. S'agissant de la Villa Bloch (délibération précédente), je signale que c'est International Cities of Refuge Network (ICORN) qui proposera des noms d'écrivains.

47	2017-0345	Projet du Quartier du Palais - Création d'un évènement artistique et culturel dans la Ville, sur un rythme biennal, à partir de 2019
----	-----------	--

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : Une nouvelle cité judiciaire doit s'ouvrir en 2019, ouvrant de nouvelles perspectives pour le palais des ducs d'Aquitaine. Un projet qui a débuté en 2016 qui prévoit trois volets indissociables : un volet patrimonial, le palais devenant la porte d'entrée d'interprétation de Poitiers, un projet urbain avec des parcours qui vont avoir des liens entre le patrimoine et la création contemporaine et une manifestation biennale d'art contemporain qui débutera dès 2019. Elle sera présente dans l'espace public et les institutions culturelles de la ville. Il s'agit de l'acte fondateur du projet du quartier du palais. Il est donc demandé d'approuver la création de cet événement en 2019, et d'autoriser le maire ou son représentant à solliciter les partenaires publics et privés et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

**M. Édouard ROBLOT - Conseiller municipal** : Nous comptons voter en faveur de cette délibération. Nous serons néanmoins attentifs aux évolutions issues du comité de pilotage dans la mesure où ce projet de biennale n'est pas encore mûr.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Vous avez raison, car il s'agit d'un exercice difficile. Là encore, il faudra viser l'excellence mais en toute modestie.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Là encore nous pensons que cet événement projeté dépasse largement le strict cadre de la Ville de Poitiers et s'inscrirait pleinement dans la politique culturelle de Grand Poitiers. Nous ne voterons pas cette délibération portée par Poitiers. Nous la voterions peut être portée par Grand Poitiers. Cet événement se veut d'envergure et il aurait à ce titre toutes les qualités pour fédérer la nouvelle assemblée de Grand Poitiers.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je suis d'accord. Il nous faudra convaincre Grand Poitiers de la crédibilité de cette porte d'entrée que nous proposons.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous n'avons pourtant pas attendu de les convaincre pour la voirie pour mettre la compétence en place.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : C'est différent. Pour un élu, il est nécessaire de maîtriser la compétence voirie au quotidien.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : La modification territoriale s'impose, mais pour la culture on fait des allers-retours.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Le propos de Christiane consiste, depuis plusieurs mois, à dire que sur la voirie, pour démarrer vous mettez les compteurs en fonction de ce qui avait été réalisé antérieurement dans telle ou telle commune. Elle souligne que Grand Poitiers a la possibilité de déterminer ses propres politiques au-delà de ce qui a été fait avant. Sur le fonds tu as raison, mais il faut un point de départ. On ne peut dire que l'on supprime tout à une commune. Pour le sport, c'est la même chose.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous aurions pu rebattre les cartes sur la fusion de l'attribution de compensation et sur la dotation de solidarité communautaire.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : J'aurais effectivement pu décider de distribuer une énorme dotation de solidarité, ce que d'aucuns ont fait. Sauf que si nous l'avions fait, il n'y aurait plus eu de politique communautaire. Il fallait se donner des marges de manœuvre et dans l'assemblée communautaire tout le monde a accepté cela. Nous aurons à nouveau ce débat dans les mois qui viennent.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Pour revenir à l'événement lui-même, il est présenté comme l'acte fondateur du projet du quartier du palais, nous avons plusieurs questions : quel coût pour cet événement ? Comment s'inscrit-il dans la politique culturelle de Grand Poitiers ? Est-ce que cela répond à un manque sur notre territoire ? Est-ce que le devenir de ce lieu sera dédié à l'art contemporain, pourquoi maintenir le projet du miroir dans un lieu si peu adapté aux arts visuels ?

Nous avons l'impression que cette décision masque en fait un manque de vision pour le devenir du lieu et nous disons à nouveau que ce lieu mérite une concertation réelle avec les acteurs du territoire, une concertation avec un large écho public. Les habitants de Poitiers et de Grand Poitiers souhaiteraient participer activement à la définition du devenir de ce lieu. La concertation ne devrait pas être menée en bilatéral par un cabinet d'étude. Le manque criant de concertation, l'impression que ce n'est pas Poitiers qui décide mais des gens de la culture parisienne fait que la population ne se sent absolument pas concernée par ce projet. S'il avait un sens pour les poitevins, nous serions prêt à le voter même si le coût était élevé.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : C'est un sujet important. Je regrette que tu ne sois pas venue aux deux derniers comités de pilotage. Ce projet est d'abord un projet d'urbanisme, un lien entre le quartier cathédrale-musée et le palais qui durera au moins dix ans. Sur le travail patrimonial concernant le palais des ducs d'Aquitaine, on est au clair avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Toute cette concertation a bien fonctionnée. Sur les usages du palais, l'idée de fonds est de trouver une porte d'entrée sur Poitiers. On cherche une marque sur Poitiers. Ce qui est incontestable sur Poitiers et qui nous unis, c'est l'excellence de notre patrimoine unique. Le deuxième sujet qui nous rassemble, c'est la création, grâce à l'Université. Poitiers est à la fois un patrimoine d'excellence et un territoire de création grâce à la jeunesse de cette ville. Ces deux symboles doivent être mis en musique pour révéler Poitiers et pour identifier Poitiers. Cet évènement culturel qui pourrait avoir un rythme de biennale, c'est mettre en rapport cette excellence patrimoniale et la création contemporaine à travers de parcours. Fin janvier aura lieu la Nuit des Idées qui revisitera, en compagnie de tous les acteurs locaux, la notion de progrès à travers les âges. Ce sera un exercice extraordinaire de débats, de mobilisation des acteurs de Poitiers. De plus en plus de personnes (bénévoles du TAP, le TAP, l'université, l'EESI, Mendès France...) souhaitent être associées à la démarche. Les Poitevins auront besoin d'être mobilisés via des mécaniques de médiation. Souvenez-vous de la médiation et du débat avec le comité de quartier du pont neuf lorsqu'il y a eu cette action artistique au Pont Neuf. La discussion qui a eu lieu pour refaire la petite maison du Confort Moderne par un artiste qui a fait l'œuvre essentielle du Havre, un débat a eu lieu où progressivement chacun a pu s'exprimer. De fait, le grand succès de cette médiation concernant les créations sur l'espace public est que je n'ai pas reçu de lettre indiquant que l'on gaspillait l'argent public, et ce, dans une période de crise économique.

**M. Philippe PALISSE – Conseiller municipal** : Parler de culture est toujours complexe et, ce soir, l'exercice est particulièrement délicat. En tant qu'usager, l'offre culturelle de Poitiers est importante, et j'en suis satisfait à titre personnel. En tant qu'élu, je ne suis pas du tout dans cette posture. Je pense que nous avons un rôle d'analyser, de vérifier les actions menées. Et surtout de voir s'il y a réellement une politique. Notre groupe, l'Alliance centriste, depuis le début du mandat, a souligné notre priorité dans l'économie car notre ville perd des habitants et le nombre d'habitants vivant en deçà du seuil de pauvreté est très important. Pour notre groupe, la culture est un facteur de développement économique. Nous identifions trois dossiers essentiels : tout d'abord la salle de spectacle et de sport, dossier sur lequel vous n'avez pas voulu nous investir. La salle va être au Futuroscope.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Vous ne pouvez pas dire cela, dans la mesure où je viens d'écrire au Président du conseil départemental que je lui renouvelais au nom de Grand Poitiers la proposition d'investir 5 millions d'euros dans cette salle car j'ai toujours considéré qu'il fallait être

plusieurs collectivités locales pour ce projet. La seule demande que je fais, au nom de la collectivité, est de connaître le modèle économique et d'être associé au pilotage de ce projet, acceptant que le département soit le maître d'ouvrage.

**M. Philippe PALISSE – Conseiller municipal** : Je suis un élu poitevin. Là où la salle sera implantée, c'est la communauté urbaine, les communes des alentours, la ville de Chasseneuil-du-Poitou et non la ville de Poitiers qui bénéficieront de ses retombées économiques. Les visiteurs du Futuroscope viennent que très minoritairement sur notre commune. Les personnes qui assistent à des compétitions nationales ou internationales se logent et vivent dans la proximité et ne vont pas au-delà d'un rayon de 15 à 10 kilomètres. Des villes comme Brest l'ont très bien compris. Elle a construit son Arena en plein centre-ville. La Roche-sur-Yon l'a construite à la périphérie immédiate. Nous allons investir 5 millions d'euros dans ce projet. Il aurait été souhaitable que cette salle soit située au cœur de notre agglomération afin que le centre-ville de Poitiers bénéficie de retombées économiques. Dans le cas présent, la capacité hôtelière est dans un rayon d'un kilomètre. Les personnes ne viendront pas en centre-ville de Poitiers.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : N'exagérons rien, je vous rappelle que le Futuroscope ne se situe qu'à 6 kilomètres de Poitiers et sur les 2 millions de visiteurs, il amène des touristes dans notre ville.

**M. Philippe PALISSE – Conseiller municipal** : Seulement 10 à 15 %. On aurait pu avoir beaucoup plus de visiteurs si la salle avait été construite en proximité immédiate. Mon intervention va être assez longue. J'ai peu l'habitude de parler, mais ce soir j'ai envie vraiment de m'exprimer sur le fonds pour que mes propos ne soient pas caricaturés. Le deuxième projet que nous avons identifié est en cours. Il ressemble un peu à ce qui c'est passé ou devrait se passer à Angoulême autour du salon de la bande dessinée. Nous avons la Gamer Assembly qui est magnifique dont vous avez été à l'origine et permet de construire toute l'économie comme le salon de la bande dessinée l'a fait autour de cet art. Ce serait un sujet à développer, nous sommes dans l'attente. Le troisième projet est le quartier épiscopal qui pour nous est une chance unique pour Poitiers de faire en sorte d'amener des touristes et un renouveau de notre économie. Je parle du palais, car la biennale dont vous nous proposez tout à l'heure est intimement liée, M. BERTHIER ayant signalé dans son introduction que les trois projets étaient indissociables. Nous sommes tous d'accord pour dire que dans le cadre de ce projet, il faut à tout prix que la ville en profite pour avoir une signature, avoir un lieu à l'intérieur du palais comtal connu internationalement et pour lequel on vienne et s'arrête à Poitiers. La situation est beaucoup plus complexe car il ne sera pas simple de créer une marque à partir du projet du palais à côté d'une marque aussi forte que celle du Futuroscope. Par exemple, Landerneau, Ville complètement perdue en Bretagne, avec l'exposition Chagall l'an dernier et Picasso cette année, attirent 200 000 visiteurs. J'ai la même ambition pour notre ville avec les moyens qui vont être mis en place. En ce qui nous concerne, c'est à partir du palais et au quotidien, et non tous les deux ans, que nous devons construire une politique de conquête de public et de renouveau de notre économie. Ce projet de biennale d'art contemporain démarre à mon sens beaucoup trop tôt par rapport au projet urbanistique qui ne peut aller au même rythme que ce projet artistique. Néanmoins, tout doit être lié et cohérent. En effet, il me paraît prématuré de lancer un tel événement sans savoir pour l'heure ce qui sera fait du palais comtal. Dans le cadre du comité de pilotage, vous nous avez dit de ne pas nous comparer à Nantes ou à Angers, mais à Lyon. Les moyens mis en place pour une biennale d'art contemporain de niveau national voire international sont extrêmement importants. Notre groupe estime qu'il serait bon d'implanter une marque au sein de ce palais, pourquoi pas un partenariat avec le fonds d'art contemporain en collaboration, avec le Louvre, le musée d'Orsay ou le Centre Pompidou qui permettrait d'avoir une vraie lisibilité. Par ailleurs, je parle de politique culturelle depuis deux ans dans cette salle. Dans notre programme commun avec les Républicains lors de dernières élections municipales nous avions proposé l'organisation d'un événement national ou international tous les ans tel que

celui que vous proposez, Michel BERTHIER a répondu qu'on ne ferait pas « d'événement paillettes ». Je me réjouis qu'il ait changé d'avis. Notre groupe s'abstiendra sur ce vote.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je suis d'accord avec toi à 70 %. Tu poses les très bonnes questions. C'est un pari. On va y arriver. Je crois que ce lien entre ce patrimoine d'excellence et la création, tout le monde ici partage cela. La question reste comment le mettre en musique, le rendre économiquement viable pour en faire un élément de notre attractivité.

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : L'idée est de lier notre patrimoine d'exception à la création, dont la création numérique. Tous les acteurs, qu'il s'agisse de Canopé ou de l'EESI auront à la fois une vitrine dans ce projet et des alter ego à l'extérieur. Il est par ailleurs vrai que j'ai parlé d'« événement paillettes » ; or, le projet du palais va à l'inverse d'une volonté d'éblouir par des choses légères et superficielles. Nous avons en effet réalisé un travail de longue haleine en collaboration avec des personnes prestigieuses telles que les médiévistes de Poitiers, Emmanuel LAURENTIN ou Henri LOYRETTE et également avec l'ensemble des sensibilités politiques. Le projet est amené à se développer sur des dizaines d'années avec une vraie cohérence. Le projet est enraciné dans ce qu'est véritablement Poitiers : l'excellence de la création et la présence de ce patrimoine exceptionnel.

**M. Jean-Marie COMPTE – Adjoint** : Aujourd'hui, le palais des ducs d'Aquitaine est un monument fermé. La biennale permettra de magnifier l'instant où ce monument va être rendu au public, et on sait que nos concitoyens désirent pénétrer librement et gratuitement en son sein, en premier lieu, la salle des pas perdus. La biennale permettra de redonner à tous la possibilité d'apprécier ce bâtiment, lieu exceptionnel en Europe.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je précise que ce projet ne se fait pas contre les institutions culturelles, et ce serait une erreur que de ne pas y associer l'Université, le TAP, les musées le conservatoire et les troupes régionales à notre démarche. Ce mouvement est en train de se créer. Le moment est bien choisi. On a décidé de se mettre à quarante, le territoire est très grand. On est en Nouvelle Aquitaine et on est y intégré. Ce n'est pas une notion comme le Poitou qui va nous faire exister. Il faut que nous soyons nous-mêmes et que nous ayons la capacité dans cette Nouvelle Aquitaine de vendre notre territoire attractif. La démarche culturelle permettra de le réaliser comme pour Bilbao et Le Havre. On a la chance de ne pas devoir faire un objet culturel car on a ce patrimoine.

**M. Philippe PALISSE – Conseiller municipal** : Preuve qu'il est possible de faire beaucoup à partir de peu : Gaillac va bientôt lancer son festival de lanternes chinoises, qui attirera des dizaines de milliers de personnes.

48	2017-0307	75 – Autres produits de gestion courante - Tarifs de location de l'auditorium du Musée Sainte-Croix - Année 2018
----	-----------	--

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : L'augmentation des tarifs de l'auditorium du musée Sainte-Croix s'élève à 2 %.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Nous demandons toujours la gratuité de l'auditorium pour les associations et les partis politiques.

<b>50</b>	2017-0310	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses - Tarifs entrée et prestations Musée - Année 2018
-----------	-----------	---

**M. Michel BERTHIER – Conseiller municipal délégué** : Le tarif minimum a été porté à 2,50 euros, et l'abonnement coûte 4 euros.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Nous regrettons que le tarif réduit soit porté de 2,00 € à 2,50 €. C'est une augmentation importante. Et, nous continuons à considérer qu'il ne fait pas bon de passer d'un groupe de 10 à un groupe de 11 personnes quand on demande la visite commentée. L'effet de seuil est important et avait été signalé l'année dernière.

<b>51</b>	2017-0301	011 – Charges à caractère général - Révision des statuts du Syndicat du Clain Aval - projet de délibération
-----------	-----------	---

**Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT – Conseillère municipale déléguée** : Suite à l'application de la compétence la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous demandons au conseil de donner un avis favorable au changement de statut du syndicat du Clain Aval.

**Mme Marie-Madeleine JOUBERT – Conseillère municipale** : Nous sommes favorables à un partage des compétences, GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques) aux syndicats de rivière et le PI (Prévention des Inondations) à l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne à condition d'un travail en parfaite cohérence. Cependant, d'une part la gestion globale de la rivière n'est pas assurée parce que constituée de deux syndicats sur le Clain et ses affluents. D'autre part, la gestion de proximité va elle aussi être impactée par le fait que la compétence passe à Grand Poitiers et ne permet plus aux élus de proximité de siéger. Notre groupe n'aura plus de représentant dans le syndicat de rivière.

Nous notons également que ce partage empêche par exemple les syndicats de donner un avis sur la création prévue de 15 bassines sur le Clain Moyen. Il n'y a pas de Projet de Territoire sur le bassin du Clain. Pourtant en référence à l'instruction du 4 juin 2015 relative au financement par les Agences de l'Eau pour les retenues de substitution, tous les usages de l'eau : alimentation en eau potable, assainissement, industries, irrigation, énergie, pêche, usages récréatifs sont concernés par un Projet de Territoire. Il nous semble qu'avec le morcellement des syndicats et l'éloignement des usagers, ce Projet de territoire sera difficile à construire.

<b>57</b>	2017-0276	65 – Autres charges de gestion courante - Attribution d'avance de subvention aux structures sportives
-----------	-----------	---

**M. Aurélien TRICOT - Adjoint** : Il s'agit d'un ensemble d'avances de subvention pour un montant total de 300 000 euros, soit environ 40 % des sommes annuelles.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous ne voterons pas en faveur des subventions aux associations et sociétés qui gèrent le sport professionnel, car nous préférerions que ces subventions soient destinées à favoriser la pratique sportive amateur.

<b>63</b>	2017-0287	Projet "Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs en Nouvelle Aquitaine" - Prestations de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne
-----------	-----------	---

**Mme Marie-Thérèse PINTUREAU – Adjointe** : Cet appel à projet "Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs en Nouvelle Aquitaine" qui est porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de la Vienne. Il est d'une durée de deux ans et s'articule autour d'un volet sensibilisation, qui consistera en un échange avec le grand public, d'un recueil d'idées en faveur de la trame verte et bleue et d'un programme scolaire pédagogique pour les écoles de Bel Air, le centre de la Blaiserie et le foyer logement Edith Augustin, et d'un volet opérationnel. Nous vous demandons d'approuver une attribution de subvention de 5 000 euros à la LPO.

**M. Jacques ARFEUILLÈRE – Conseiller municipal** : Comme il est question des pollinisateurs dans cette délibération, j'en profite pour souligner une disposition nouvelle qui date du printemps dernier et qui concerne les frelons asiatiques. Nous avons à plusieurs reprises débattu à Grand Poitiers pour savoir qui devait payer la destruction des nids. Nous sommes intervenus trois ou quatre fois. La question est tranchée : le frelon asiatique est désormais inscrit sur la liste des 37 espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne, adoptée par règlement. Ces textes fixent les règles visant à prévenir, réduire et atténuer les effets néfastes sur la biodiversité, l'économie et/ou la santé de l'introduction de la propagation de ces espèces. L'inscription du frelon asiatique sur cette liste vient en complément du dispositif national de lutte contre cette espèce.

Avec le décret du 21 avril 2017, les préfets doivent par arrêté préciser les conditions de réalisation des opérations de destruction des nids de frelons asiatiques. Il est aujourd'hui trop tard, car ces opérations doivent être menées en novembre, mais ce serait bon que l'on garde cela en mémoire de telle manière que l'on puisse débarrasser les bords du Clain et les bords de la Boivre de ce qui vient nuire à nos ruchers.

**M. Éric MARTIN, Directeur Général des Services** : Un contact technique pourra certainement avoir lieu avec les services de la préfecture pour avoir tous les éléments concernant le recensement et le traitement de ces nids.

68	2017-0328	74 – Dotations, subventions et participations - Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le marché de performance énergétique pour l'éclairage public des quartiers Couronneries, Beaulieu et Sapinière
----	-----------	---

**Mme Éliane ROUSSEAU – Conseillère municipale déléguée** : Les travaux ont commencé sur le réseau des Couronneries que l'on passe de moyenne à basse tension.

**Mme Marie-Madeleine JOUBERT – Conseillère municipale** : Juste pour redire que nous regrettons ce partenariat public-privé qui prive la Ville de la possibilité de récupérer le montant des économies d'énergie pour les investir dans d'autres projets concernant la transition énergétique. Nous voterons contre.

**M. Alain CLAEYS – Maire** : Je ne soutiens pas tous les partenariats public-privé ; celui-ci contribuera cependant à accélérer la transition énergétique.

**Mme Éliane ROUSSEAU – Conseillère municipale déléguée** : Je précise que ce contrat impose aux entreprises de réaliser des économies d'énergie sous peine de pénalités.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Ce partenariat nous a été présenté comme une opportunité pour la ville car la ville n'aurait pas pu s'endetter pour cela. Or, percevoir une taxe locale sur l'électricité distribuée et l'affecter aux économies d'énergie nous aurait évité de recourir à un emprunt. Lutter contre le réchauffement climatique ne passe pas que par la communication, il faut également un budget.

71	2017-0325	74 – Dotations, subventions et participations - Subvention affectée - Animation "Artistes sur Place"
----	-----------	--

**M. Christian PETIT – Adjoint** : L'animation intitulée « Place aux artistes » a eu lieu cette année dans un local de la rue Pétonnet. L'inauguration a eu lieu le 2 décembre.

**Mme Marie-Madeleine JOUBERT – Conseillère municipale** : Faut-il privilégier un lieu unique pour cette manifestation qui anime le centre-ville au moment de Noël ? L'idée d'investir plusieurs lieux permettait d'attirer des visiteurs vers la place Charles VII qui se retrouve bien isolée et sombre et permettait aussi d'accueillir plus de créateurs. Patricia PERSICO a indiqué que cette situation serait peut-être pérenne.

**M. Christian PETIT – Adjoint** : L'événement n'a pas eu lieu place Charles VII car un certain nombre de cellules commerciales étaient louées, et l'association Poitiers – le Centre n'était pas en mesure de réaliser les travaux obligatoires, notamment l'électricité, pour les cellules restantes. Ensuite, sur la pérennisation d'un lieu qui accueillerait un certain nombre d'artistes chaque année, c'est une réflexion qui est menée entre Poitiers – le Centre et Patricia PERSICO.

72	2017-0353	Fixation des ouvertures dominicales 2018
----	-----------	--

**M. Christian PETIT – Adjoint** : Il s'agit d'autoriser cinq ouvertures dominicales en 2018. Ces ouvertures restent une faculté, et non une obligation ; par ailleurs la loi autorise le maire à permettre douze ouvertures dominicales par an. Cette délibération fixe également les commerces concernés : commerce de détail, auto et moto.

**Mme Marie-Madeleine JOUBERT – Conseillère municipale** : Pour nous, le dimanche est tout sauf un jour ordinaire. Nous ne voterons pas cette délibération qui permet l'ouverture du travail le dimanche. Les études mises en place montrent que le travail du dimanche amène une dérégulation du travail des salariés et institue une catégorie de travailleurs embauchés avec moins de droits. Elle montre aussi un fort impact sur la vie familiale et amicale en particulier sur le temps parents-enfants.

**Mme Éliane ROUSSEAU – Conseillère municipale déléguée** : Le débat a été assez vif à la commission Attractivité. Plus de 80 % des Français sont favorables au travail le dimanche ; pourtant, autant ne souhaitent pas travailler le week-end. Les employés des commerces ont le droit d'avoir une vie de famille. En outre, le travail le dimanche n'est ni facultatif, ni réalisé sur la base du volontariat : le Code du travail stipule en effet qu'un refus peut entraîner un licenciement, le travail dominical étant considéré comme une condition de la bonne marche de l'entreprise. Certes, le travail dominical est permis par la loi ; mais cette loi est inique. Je voterai donc contre cette délibération, et suis choqué de cette disposition.

75	2017-0312	ZAC de la Mérigotte - Commune de Poitiers - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)
----	-----------	---

**M. Bernard CORNU – Adjoint** : Les travaux d'aménagement ont été terminés en 2016, ce qui nous a permis de faire la rétrocéSSION. L'aménageur rencontre des difficultés à commercialiser les terrains destinés à accueillir des logements collectifs, mais parvient très facilement à vendre les terrains destinés à bâtir des lots individuels. L'opération souffre d'un bilan négatif de 1,5 million d'euros que l'aménageur a provisionné sur son propre budget.

**Mme Christiane FRAYSSE – Conseillère municipale** : Nous avons eu un débat intéressant en commission et je vous en remercie. Nous constatons que cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ne fonctionne pas aussi bien que cela devrait. D'une part, parce que ce qui a été présenté comme un éco-quartier ne comporte pas de desserte de bus et de ce fait est peu attractif pour une cible éco-quartier et d'autre part, parce que nous voyons les limites de la gestion déléguée à des investisseurs privés qui à la moindre désincitation fiscale se tournent vers des marchés plus juteux.

Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit lorsqu'il y a eu la présentation du vœu par Daniel HOFNUNG sur la baisse des Aides personnalisée au logement (APL). Bernard CORNU a également indiqué qu'il y avait cette mesure qui concernait les investissements PINEL. Notre territoire étant classé en B2, il n'y aurait plus droit. Nous, nous sommes favorables à ne plus accorder de niches fiscales aux territoires situés en B2, car à Poitiers le marché immobilier n'est pas tendu. La concurrence qui est faite aux bailleurs sociaux par le privé qui bénéficie du remboursement par l'État de 12 à 20 % de leur investissement, on préfère que les bailleurs sociaux soient aidés et ne subissent pas une baisse. Et que l'État, plutôt que de mettre l'argent dans une niche fiscale favorise les bailleurs sociaux. On va s'abstenir sur cette délibération.

**M. Bernard CORNU – Adjoint** : Les exigences fixées dans le programme de la Mérigotte d'un point de vue de la qualité architecturale, environnementale et urbaine ont été respectées. L'absence de desserte de bus est ponctuelle, et liée au fait que nous n'avons pour l'heure pas pu acquérir les terrains nécessaires à la construction d'une voie.

En outre, nous avons souhaité soumettre l'agrément à la défiscalisation Pinel à un certain nombre de conditions : les promoteurs doivent signer une charte avec la Ville de Poitiers les engageant notamment au respect d'un certain nombre de normes. Les bailleurs sociaux ont par ailleurs besoin de la loi PINEL lorsqu'ils travaillent avec des opérateurs privés.

<b>MOTION</b>	2017-0364	<b>Ville de Poitiers - Motion présentée au vote du Conseil municipal concernant l'article N°52 du projet de loi des finances (PLF) 2018 et l'avenir des bailleurs sociaux</b>
---------------	-----------	---

**M. Édouard ROBLOT – Conseiller municipal** : L'essentiel du groupe votera contre cette motion. Nous regrettons tout d'abord que les recettes des bailleurs sociaux diminuent sur notre territoire. Lors de la campagne présidentielle de 2017, la droite s'est accordée sur le besoin de réviser la politique du logement et les APL. Faut-il désormais que nous nous prononcions contre les conséquences de cette baisse des APL ? Il est important d'être cohérent politiquement. Enfin, la politique du logement en France n'est pas assez efficace eu égard aux sommes employées et ne parvient pas à résoudre les problèmes de précarité énergétique et de mal-logement. Ces mesures sont les premiers pas vers une nouvelle politique du logement. À Poitiers, vous avez une politique du logement importante. Certains quartiers ont un taux de logements sociaux très important par rapport à d'autres. Aussi, je reviens sur une proposition que j'ai émise dans le cadre de cette campagne présidentielle de la droite qui était de réfléchir sur un taux plafond de logement d'Habitation à Loyer Modéré (HLM).

*La séance est levée à 21 h 20.*